



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 4 juillet 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO DÉPLOIE LE CENTRE DE COMMANDEMENT MOBILE DU DÉPARTEMENT DES SERVICES FINANCIERS DANS LE COMTÉ DE MONTGOMERY POUR AIDER LES VICTIMES D'INONDATIONS DE LA VALLÉE DE LA MOHAWK

Le personnel formé du Centre de Commandement mobile du Département des Services Financiers (DFS) aidera les victimes dans leurs démarches en matière d'assurances

Les victimes doivent appeler la ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS au 1-800-339-1759 pour obtenir de l'aide

Le Gouverneur Cuomo présente les ressources et les conseils offerts aux victimes dans leurs démarches auprès des compagnies d'assurance

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo déploie aujourd'hui le Centre de Commandement mobile du Département des Services Financiers (Department of Financial Services) (DFS) dans le comté d'Herkimer pour aider les propriétaires et les entreprises touchés par les récentes pluies violentes et les inondations dévastatrices dans la région de la Vallée de la Mohawk. Le Gouverneur Cuomo a présenté les ressources et les conseils offerts aux victimes dans leurs démarches auprès des assurances pour les aider à trouver le secours auquel elles ont droit aussi rapidement que possible, notamment la mise à disposition d'une ligne d'assistance en cas de catastrophe par le DFS au 1-800-339-1759.

« Nous tenons à agir rapidement pour permettre aux victimes d'obtenir l'aide dont elles ont besoin pour commencer à reconstruire leurs vies, leurs maisons et leurs entreprises, a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Il est essentiel que les compagnies d'assurance fassent leur part en intervenant rapidement pour régler les déclarations de sinistre de ceux qui ont été touchés par cette terrible catastrophe naturelle. »

Benjamin M. Lawsky, directeur des Services financiers, a déclaré : « Faire face à une catastrophe naturelle est souvent une source de découragement pour les victimes, mais de prendre quelques mesures simples maintenant peut avoir des effets complètement différents et immenses dans l'accélération du traitement de leurs déclarations de sinistre. Nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour assurer que les familles et les entreprises recevront rapidement l'aide qu'elles méritent de la part de leur compagnie d'assurance. »

French

Déploiement du Centre de Commandement mobile, Ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS

Sur les instructions du Gouverneur Cuomo, des représentants du DFS sont en train d'être déployés pour aider les victimes dans leurs démarches en matière d'assurances à la suite des dommages causés par les récentes pluies violentes et les inondations dans la vallée de la Mohawk. Les représentants du Département seront à l'intérieur du Centre de Commandement mobile de l'agence, lequel sera stationné à l'endroit suivant **les vendredi et samedi (5 et 6 juillet) de 9 h 00 à 5 h00 :**

Fort Plain Senior Center

204 Canal St.

Fort Plain

Les familles et les entreprises concernées sont invitées à appeler la ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS au 1-800-339-1759, ouverte en semaine de 8 h 00 à 20 h 00 et le weekend de 10 h à 17 h 00. La ligne d'assistance restera ouverte et disponible le 4 juillet de 8 h 00 à 16 h 00.

Le Gouverneur Cuomo déploiera également le Centre de Commandement mobile en d'autres endroits au cours des prochains jours, pour continuer à aider les victimes de cette catastrophe naturelle. Ces nouveaux endroits seront annoncés prochainement.

Ressources pour les victimes, conseils pour les démarches auprès des assureurs

Le Gouverneur Cuomo a présenté aujourd'hui les ressources et conseils offerts aux familles et entreprises dans leurs démarches auprès des compagnies d'assurance. Ces mesures permettront d'assurer que leurs déclarations de sinistre seront traitées rapidement, et comprennent aussi des renseignements pour effectuer une déclaration en cas de litige avec un assureur.

- ***Effectuer rapidement une déclaration de sinistre.*** Le DFS incite les propriétaires de logement ayant subi des pertes à effectuer une déclaration de sinistre auprès de leur assureur le plus rapidement possible après les pertes. Il est important de fournir les numéros de police et tous les renseignements relatifs au sinistre. Pour bien documenter la déclaration de sinistre, les propriétaires de logement devraient prendre des photos ou filmer l'étendue des pertes avant de nettoyer les dégâts.
- ***Effectuer les réparations nécessaires.*** Les propriétaires de logement doivent protéger leur propriété d'autres dommages après un sinistre, mais doivent également effectuer les réparations nécessaires pour empêcher d'autres dommages, comme la réparation sommaire des vitrages brisés. Les réparations permanentes ne doivent pas être effectuées avant que les assureurs n'aient inspecté les pertes.
- ***Conserver des traces de la communication avec les assureurs.*** Les propriétaires de logement doivent entièrement coopérer avec leur assureur et garder un journal de toutes leurs conversations avec leur agent d'assurance, ainsi que le nom de ce dernier et les heures et dates des appels et des visites. Ils doivent effectuer un suivi par écrit à leur agent d'assurance pour confirmer leur compréhension des termes des entretiens.

- **Effectuer l'inventaire de ses affaires.** Fournir à votre assureur un inventaire détaillé pièce par pièce des objets et biens personnels endommagés. Inclure toutes les factures, cartes bancaires ou autres documents prouvant la valeur des objets.
- **Dommmages dus aux inondations.** Les propriétaires de logement doivent se rappeler que les dommages causés par les inondations ne sont couverts que par une assurance spéciale contre les inondations, un programme fédéral géré par la FEMA. Les propriétaires de logement ayant une assurance contre les inondations et ayant subi des dommages liés à des inondations doivent effectuer leur déclaration de sinistre en utilisant cette assurance. De plus, les propriétaires de logement doivent lire leurs polices attentivement, pour être sûrs de comprendre quels sont les dégâts couverts et dans quelles circonstances. Pour plus d'informations sur les assurances liées aux inondations, veuillez visiter le Centre de Ressources pour les assurances contre les inondations sur le site web du DFS à http://www.dfs.ny.gov/consumer/flood_info.htm.
- **Conserver vos factures si vous devez déménager pendant les réparations.** Si vous devez provisoirement déménager alors que votre logement est en réparation, assurez-vous de conserver les factures et d'autres traces de vos dépenses pendant cette période.
- **Porter plainte.** Les propriétaires qui n'arrivent pas à régler un litige peuvent contacter le DFS en déposant une plainte à <http://www.dfs.ny.gov/consumer/fileacomplaint.htm>
- **Informations sur les assurances pour les propriétaires de logement :** Des renseignements supplémentaires sont disponibles au Centre de ressources sur les assurances pour les propriétaires de logement sur le site web du Département des Services financiers à http://www.dfs.ny.gov/consumer/home_resources.htm .

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418